

**DEPARTEMENT DU MORBIHAN
COMMUNE DE MOREAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-et-un, le seize juillet à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Pascal ROSELIER, Maire.

Présents: MM. ROSELIER Pascal, Maire, TALMONT Marie-Christine, POUILLAUDE Maurice, PICAUT Marie-Pierre, STAEL Gérard, LE GAILLARD Didier, adjoints au Maire, LAURENT Isabelle, RIQUELME Jean-Pierre, JOUANNIC Anne, BOURALY Monique, MARZIN Mikaël, LAMOUR Véronique, LE NET Karine, PUISSANT Séverine, CAMPS Tristan, LORIC Emilie, LE FICHER Yoann (arrivée à 20h30).

Absents excusés: MM. PICAUD Nathalie (Pouvoir à M. MARZIN Mikaël), LE TOQUIN Stéphanie (Pouvoir à M. STAEL Gérard), LORIC Franck (Pouvoir à Mme LE NET Karine), CANTE Ghislain (Pouvoir à Mme TALMONT Marie-Christine), LE TOHIC Morgane (Pouvoir à M. POUILLAUDE Maurice), DENIS David (Pouvoir à M. LE GAILLARD Didier), LE PALLUD Sonia (Pouvoir à Mme PICAUT Marie-pierre), MOISDON Gabin (Pouvoir à M. ROSELIER Pascal).

Le Conseil Municipal a désigné Mme LORIC Emilie, benjamine de la séance, secrétaire de séance, la directrice générale des services de la Mairie assurant le secrétariat auxiliaire.

Date de convocation : 9 juillet 2021

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 17

Votants : 25

Tarifs de la garderie périscolaire – Année scolaire 2021/2022

(Délibération 2021_07_16_10)

Mme Marie-Christine TALMONT, 1^{ère} adjointe au Maire, expose le bilan 2020/2021 de la garderie périscolaire pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021, qui présente un déficit de 15 042,23 € pour cet exercice. Malgré ce déficit, elle propose de reconduire les mêmes tarifs pour l'année scolaire 2021/2022.

Elle rappelle que la tarification actuelle est la suivante :

	Tarifs 2020/2021
Garderie pour un enfant inscrit – 06h45 – 08h30	1,50 €
Garderie pour un enfant inscrit – 08h00 – 08h30	1,00 €
Garderie pour un enfant non-inscrit – 06h45 – 08h30	2,20 €
Garderie pour un enfant inscrit – 16h30 – 17h15	1,00 €
Garderie pour un enfant non-inscrit – 16h30 – 17h15	1,50 €
Garderie pour un enfant inscrit – 17h15 – 18h00	1,00 €
Garderie pour un enfant non-inscrit – 17h15 – 18h00	1,50 €
Garderie pour un enfant inscrit – 18h00 – 19h00	1,00 €
Garderie pour un enfant non-inscrit – 18h00 – 19h00	1,50 €
Pénalité pour retard (par ¼ heure entamé)	5,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Fixe les tarifs suivants de la garderie périscolaire à compter de la rentrée de l'année scolaire 2021/2022, comme suit :

	Tarifs 2021/2022
Garderie pour un enfant inscrit - 06h45 - 08h30	1,50 €
Garderie pour un enfant inscrit - 08h00 - 08h30	1,00 €
Garderie pour un enfant non-inscrit - 06h45 - 08h30	2,20 €
Garderie pour un enfant inscrit - 16h30 - 17h15	1,00 €
Garderie pour un enfant non-inscrit - 16h30 - 17h15	1,50 €
Garderie pour un enfant inscrit - 17h15 - 18h00	1,00 €
Garderie pour un enfant non-inscrit - 17h15 - 18h00	1,50 €
Garderie pour un enfant inscrit - 18h00 - 19h00	1,00 €
Garderie pour un enfant non-inscrit - 18h00 - 19h00	1,50 €
Pénalité pour retard (par ¼ heure entamé)	5,00 €

- Autorise M. Le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce nécessaire à la présente délibération.

*Fait et délibéré à Moréac,
Les Jour, mois et an susdits.*

Le Maire,

